

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS
D'ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
(EXTERNE, INTERNE, ET TROISIEME CONCOURS)
SPECIALITE « ARCHEOLOGIE »
SESSION 2025**

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 91-843 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,
- Vu le décret n° 92-901 du 2 septembre 1992 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,
- Vu l'arrêté en date du 04 février 2025 établi par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Côte d'Or et fixant la liste des membres des jurys de concours et d'examens professionnels organisés par le centre de gestion,
- Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la commission administrative paritaire de catégorie « A »,
- Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre de jury,
- Vu l'arrêté d'ouverture de concours pour le recrutement d'attaché de conservation du patrimoine spécialité « archéologie » en date du 03 décembre 2024 et déposé en Préfecture le même jour.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le jury est composé ainsi qu'il suit :

- Collège des élus locaux
 - Monsieur Yann VAXILLAIRE, Maire de Curtil Saint Seine, Président du jury
 - Madame Virginie MEUNIER, Conseillère municipale à la commune de Belleneuve et Vice-Présidente à la communautaire à la Communauté de Communes du Mirebellois et Fontenois, Présidente remplaçante
 - Madame Elise TRAHAND, Adjointe au Maire de Clénay
- Collège des fonctionnaires
 - Madame Sandrine FONTENEAU, représentante de la Commission Administrative Paritaire « A »
 - Monsieur Éric BLANCHEGORGE, Conservateur en chef du patrimoine de la Ville de Troyes
- Collège des personnalités qualifiées
 - Madame Sandrine CHAMPION, représentante du CNFPT
 - Monsieur Fabien BLANC GARIDEL, Conservateur en chef du patrimoine à Métropole Nice Côte d'Azur
- Collège des membres de l'enseignement supérieur
 - Madame Arianna ESPOSITO, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

- Monsieur Stéphane KOTOVTCHIKHINE, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne
- Monsieur Fabrice HOARAU, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne

ARTICLE 2

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Dijon (22 rue d'Assas 21000 DIJON), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de l'accomplissement des formalités de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- affiché dans les locaux du centre de gestion et dans ceux des centres de gestion parties à la convention
- communiqué au C.N.F.P.T. pour affichage
- transmis à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or

Fait à DIJON, le 28 Avril
2025

La Présidente
Patricia GOURMAND

TRANSMIS AU REPRESENTANT DE L'ETAT LE :